

Monsieur Gilles LEHMANN  
Le verger de Valbertrand  
62 rue Mademoiselle Strassel  
83200 TOULON

Affaire suivie par : Françoise LABATTUT  
Direction des infrastructures et de la mobilité  
Pôle ingénierie – Cellule suivi projets transversaux  
☎ : 04 83 95 81 22  
Nos réf : D21-00559  
Vos réf : courrier du 14 janvier 2021

Toulon, le 11 MARS 2021

Objet : 2 Projets PCL lauréat de l'AAP-FMA-CC de 2019 (de TPM)

Monsieur,

Dans votre courrier du 14 janvier dernier, vous me demandez de vous tenir informé de l'avancée de 2 projets lauréats de l'appel à projet "Continuités cyclables" de 2019, à savoir l'aménagement d'un tronçon de voie verte reliant Ollioules au centre de La Seyne-sur-Mer et l'aménagement d'un tronçon de la piste cyclable du littoral dans le secteur de l'Almanarre.

J'ai le regret de vous informer que ces projets ne dépendent pas du Conseil départemental du Var, mais sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Cependant, pour votre information, sachez que le Département, en tant que maître d'ouvrage, a été lauréat, pour le même appel à projet, pour le dossier de travaux de sécurisation et de mise en service du parcours cyclable du littoral entre l'avenue de France et l'avenue de Malpagne, sur la commune du Rayol Canadel. Les travaux ont démarré fin 2019 et devraient se terminer avant l'été de cette année, permettant ainsi la mise en service de 1,2 km de parcours cyclable en site propre dans un secteur qui était, jusqu'à présent, inaccessible en raison du danger que représentaient les talus qui le surplombent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Président du Conseil départemental du Var  
et par délégation  
Le chef du pôle ingénierie**



Thomas VILLESSOT

